



N°DEC.2026/34 - DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DU DISPENSAIRE ELISABETH TOUPIN - AMISEP

Le Maire de BÉGARD,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026/39 du 20 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition de locaux avec l'association « AMISEP » pour y accueillir du public et assurer des entretiens avec des ménages dans le cadre d'une mesure d'accompagnement.

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER une convention de mise à disposition de locaux au sein du dispensaire Eliabeth Toupin, avec l'association « AMISEP » dont le siège social est fixé 1-3 rue du Château 22200 GUINGAMP.

Article 2 : DE DIRE que la convention est fixée pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2026. Elle sera prorogée annuellement par tacite reconduction, la durée totale de la convention ne pouvant, en tout état de cause, excéder 5 ans.

Article 3 : DE DIRE que l'occupation est concédée à titre gratuit.

Article 4 : DE DIRE que toutes les conditions sont fixées dans la convention annexée.

Article 5 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable du Trésor sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **5 JUIN 2026**

L'accusé de réception en préfecture le : **5 JUIN 2026**

La notification aux intéressés : **8 JUIN 2026**

La publication sur le site internet, à compter du : **8 JUIN 2026**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BÉGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter sa publication et/ou de sa notification.

Fait à Bégard, le 5 juin 2026

Le Maire,

Gildas HERVÉ

